



MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL
Séance du 05-06-2026
Début de séance 19h00 – Fin de séance**

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 29 mai 2026 Date d'affichage : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13 Vote : 15

SALVADOR Paul - DANGLES Pierre - BERLIC Gisèle - MALET Christian – CAMALET Anne- ALZIEU Laurence - ANDRIEU Virginie – BOSC Frédéric – BOWE Philippa — MESNIER Didier — MEDINA Stéphane- RAUCOULES Céline- GAYREL Serge

Absents excusés avec procuration : CUGUIILLERE Patrice donne procuration à Philippa BOWE

BODEN Jeanne donne procuration à ALZIEU Laurence

Secrétaire de séance : Anne CAMALET

Objet des délibérations prises par le Conseil Municipal

54-06-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : Élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune en vue de l'élection des sénateurs ;

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM SALVADOR Paul et DANGLES Pierre et MME ANDRIEU Virginie et RAUCOULES Céline

La présidence du bureau est assurée par : SALVADOR Paul

Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées :

Liste MALET

Délégués

- M. MALET Christian
- Mme ALZIEU Laurence
- M. MESNIER Didier

Suppléants

- Mme CAMALET Anne
- M. BOSC Frédéric
- Mme BERLIC Gisèle

Liste BOWE

Délégués

- BOWE Philippa

Suppléants :

- M. CUGUIILLERE Patrice



MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140

TEL : 05 63 33 10 18

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 0
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. MALET Christian : 13 voix
- Mme ALZIEU Laurence : 13 voix
- M. MESNIER Didier : 13 voix
- Mme CAMALET Anne : 13 voix
- M. BOSC Frédéric : 13 voix
- Mme BERLIC Gisèle : 13 voix
- Mme BOWE Philippa : 2 voix
- M. CUGUILLERE Patrice : 2 voix

MM MALET Christian et MESNIER Didier et Mme ALZIEU Laurence ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

MME CAMALET Anne et BERLIC Gisèle et M. BOSC Frédéric ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

DIVERS

Election des délégués sénatoriaux

Mme Bowe propose une liste regroupant la majorité et la minorité, elle souligne que la minorité représente 33 % des suffrages exprimés et devrait avoir un représentant parmi les titulaires ;

M. Le Maire rappelle que la démocratie habituelle est que chaque groupe (majoritaire et minoritaire) propose sa propre liste, bien qu'une liste commune ne soit pas formellement interdite.

Deux listes sont présentées
Résultat du vote cf la délibération ci-dessus

Désignation pour la commission intercommunale des impôts directs

Proposition de 4 candidats à soumettre avant le 10 juin 2026 à la CAGG
La liste finale sera soumise au conseil communautaire le 15 juin pour l'élection définitive

Candidats proposés :
Christian Malet – Philippa Bowe – Patrice Cuguiere – Frédéric Bosc

La brève

Procédure pour la publication

- Pour publier une information, utiliser le lien dédié sur le site web de la mairie
- Déposer le texte et une photo
- Pas de date butoir fixe
- Parution environ une fois, ajustée selon le volume d'informations



DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

- Après parution dans la brève, l'information est relayée sur les réseaux sociaux de la mairie (Facebook, Instagram) pour maintenir l'intérêt de la newsletter.
- Conseillé de soumettre les informations le plus tôt possible
- Un incident a été évoqué où une information pour un événement le 13 juin a failli ne pas être publiée car la demande a été faite juste après la parution mensuelle

Utilisation du panneau lumineux

- Messages très courts et visuels pour être lus en deux secondes
- Les demandes avec trop de texte seront refusées et redirigées vers « la brève » ou les réseaux sociaux
- L'ordre d'affichage est décidé en interne selon la thématique et l'urgence de l'événement

La séance est levée à : 22h00

DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

